

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 23 JUIN 2016****DECISION****Numéro 16 - 06 - 054****Décision 2 : Les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint Héand.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 juin 2016 s'est réuni le 23 juin 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ces projets d'avenant ont principalement pour objet de prendre en compte des travaux initialement prévus au marché de construction du CIS de Saint Héand mais non réalisés. Le total des deux avenants proposés se traduit par une moins-value globale de – 1 235, 80 € HT.

Les deux avenants suivants sont proposés :

- Lot n°7 « Serrurerie » - Avenant n°1 :

Certains travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires : grilles de protection sur le châssis de la mezzanine en façade arrière afin d'améliorer la sécurité vis-à-vis de l'intrusion.

En revanche, certains travaux n'ont pas été réalisés :

- installation des grilles prévues en façade sud du bâtiment afin d'assurer la ventilation de la mezzanine ; ce local étant raccordé à la ventilation mécanique (le dispositif de ventilation naturelle n'est donc pas nécessaire).

- installation d'une pièce métallique en forme de cornière destinée à assurer la finition esthétique sur le pourtour du plancher de la mezzanine (prestation qui s'avère inutile du fait de la mise en place de cloisons pour fermer cette mezzanine).

Cet avenant génère au total une moins-value de 606, 60 € HT, ce qui représente une diminution de 5, 60 % du montant initial du marché (qui était de 10 835, 10 € HT). Le nouveau montant du marché s'élève donc à 10 228, 50 € HT (soit 12 274, 20 € TTC).

- Lot n°9 – « menuiserie intérieure » - Avenant n°1 :

Les travaux non réalisés sont les suivants : tablette stratifiée de 60 cm de largeur (prestation inutile en raison de la configuration et de l'aménagement du foyer), mise en place de 15 patères murales dans les sanitaires.

Cet avenant génère au total une moins-value de 629, 20 € HT, ce qui représente une diminution de 2, 69% du montant initial du marché (qui était de 23 424, 20 € HT). Le nouveau montant du marché s'élève donc à 22 795, 00 € HT (soit 27 354, 00 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve les deux avenants relatifs au marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Héand (lots 7 et 9) et autorise le Président à signer les avenants joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160623-16-06-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016